

L'ENGAGEMENT DE BOGOTA

LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX, GARANTS D'UN AVENIR MEILLEUR POUR TOUTES ET TOUS

Au moment précis où la majorité de la population mondiale est constituée de résidents urbains vivant dans différents types d'établissements humains, nous réalisons que le modèle actuel de production a atteint ses limites et que la communauté mondiale fait face aux difficultés persistantes des inégalités sociales de plus en plus marquées et a la responsabilité d'assurer la restauration écologique des systèmes planétaires tout en protégeant la diversité culturelle.

Nous, gouvernements locaux et régionaux du monde entier, en représentation de nos communautés, indépendamment de leur taille, qu'elles soient rurales ou urbaines, rassemblés lors du Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux à Bogotá, à la veille de la Conférence Habitat III des Nations Unies, partageons la ferme conviction que :

- 1. Le contexte actuel doit être envisagé comme une **opportunité sans précédent** pour développer des projets audacieux, dont le renouvellement des modèles de gouvernance, du contrat social et des priorités des gouvernements à tous les niveaux afin de remédier aux inégalités.*
- 2. Les gouvernements locaux et régionaux devront être au cœur des politiques publiques, **transformant les idéaux normatifs en politiques concrètes** et en investissements pratiques pour redonner aux établissements humains leur fonction de moteur principal de changement pour une nouvelle ère plus durable.*
- 3. Les réponses portées par les établissements urbains et les territoires **ouvriront la voie aux solutions globales** et nous nous engageons à assumer notre responsabilité pour améliorer les conditions nécessaires à un avenir meilleur pour toutes et tous.*

*C'est pourquoi nous présentons l'**engagement de Bogotá**, qui s'appuie sur notre Manifeste pour la Ville de 2030, sur les consultations mondiales menées dans le cadre du **Rapport mondial sur la démocratie locale et la décentralisation (GOLD IV)** et sur les délibérations de la Global Taskforce, appelant à :*

***Une action à l'échelon local et national** pour gouverner en partenariat, en créant les capacités de gouvernance pour cela, avec l'objectif de co-créer des villes et des territoires qui préservent le droit à la ville de tous les habitants, d'adapter les modèles de production et de consommation pour assurer la viabilité de notre avenir, de partager et de protéger les biens communs, et d'encourager la protection du patrimoine, la créativité, la diversité, la compréhension et la paix.*

***Une action à l'échelon international** pour transformer le rôle des gouvernements locaux dans les processus internationaux de prises de décisions et assurer la consultation régulière des gouvernements locaux et régionaux à tous les niveaux de gouvernance, à travers des partenariats internationaux.*

***La reconnaissance** des efforts menés par les gouvernements locaux et régionaux afin d'organiser, de produire des contributions informées aux processus politiques internationaux et développer la coopération internationale, la solidarité et l'apprentissage entre paires par le biais de nos réseaux internationaux.*

***L'engagement de nos pairs** à s'impliquer dans l'action internationale pour contribuer à la voix unie des gouvernements locaux et régionaux grâce à leur implication active dans les réseaux de gouvernements locaux, et au renforcement des mécanismes de coordination et de consultation, notamment l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, qui doit devenir le véritable interlocuteur politique auprès de la communauté internationale pour toutes les questions liées au développement durable.*

Bogotá, 15 octobre 2016

L'AGENDA D'ACTION DE BOGOTA

L'AGENDA DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX APRES QUITO

Les recommandations relatives pour action se fondent sur les recherches et consultations auprès des gouvernements locaux et régionaux, menées dans le cadre du Rapport mondial sur la démocratie locale et la décentralisation (GOLD IV). Elles reposent également sur les recommandations de la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux effectuées au cours du processus d'Habitat III. Elles englobent les réformes qui doivent être immédiatement mises en œuvre pour aider les pays, les gouvernements locaux et régionaux et les autres parties prenantes du Nouvel agenda urbain .

Le premier groupe de recommandations, portant sur « **l'action locale** », explique comment les gouvernements infranationaux peuvent contribuer à la réalisation des ODD, de l'Accord de Paris, du cadre d'action de Sendai et du Nouvel agenda urbain. La deuxième série de recommandations, portant sur « **l'action nationale** », met l'accent sur les réformes institutionnelles, politiques et légales au niveau national. La dernière série de recommandations, portant sur « **l'action mondiale** », aborde les trois catalyseurs fondamentaux du développement national et local : la gouvernance mondiale, le financement international et la coopération décentralisée. Toutes les recommandations visent à renforcer le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre du nouvel agenda international afin d'assurer un développement inclusif et durable.

1.1 L'action locale : mettre en œuvre le Nouvel agenda urbain dans les territoires

En raison des liens de plus en plus étroits qui se nouent entre défis mondiaux et locaux, **les gouvernements locaux et régionaux jouent maintenant un rôle plus important au niveau de la régulation du développement urbain et territorial, ainsi que dans la protection des biens communs**. Or bien souvent, ils n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre à ces nouveaux défis et ils peinent à faire face aux responsabilités dont ils étaient déjà en charge. Pour contribuer à construire ce que les ODD appellent un « monde transformé », les gouvernements locaux et régionaux de toutes les régions du monde doivent être proactifs et s'engager à réaliser les actions suivantes :

- **Améliorer leur capacité de gestion stratégique**

Les dirigeants locaux et régionaux doivent développer de nouvelles capacités et modalités de leadership, s'ils veulent tirer parti des nouvelles opportunités qui s'offrent à eux pour la réalisation des ODD et du Nouvel agenda urbain :

- Mettre en œuvre une gouvernance démocratique et efficace par le biais de partenariats multi-acteurs afin de décider ensemble des priorités et des objectifs communs, d'agir en conséquence et d'assumer la redevabilité des résultats ;
 - Faire de l'innovation un mode de vie, établir des partenariats pour l'innovation ;
 - Développer une approche de gestion stratégique pour assurer une gestion efficace des finances et des biens locaux ;
 - Employer les personnes le plus qualifiées au service du bien commun, développer des carrières attractives pour le personnel local, ainsi que des réseaux d'apprentissage et d'échanges de connaissance entre pairs au niveau national et international ;
 - Elaborer un code de conduite, avec des mécanismes et des organismes de contrôle indépendants, pour lutter contre la corruption ;
 - Renforcer la solidarité entre les villes et les territoires, développer la coopération inter-municipale.
- **Promouvoir la participation dynamique et autonome de la société civile, en vue de co-crée les villes et les territoires**

Les dirigeants locaux et régionaux doivent promouvoir la démocratie participative, la participation à la prestation des services publics, la coproduction de logement coopératif et

social et des économies collaboratives et solidaires afin de contribuer à une nouvelle approche de gouvernance efficace, démocratique et œuvrant pour le bien commun :

- Garantir aux citoyens l'opportunité de participer pleinement à la vie politique, sociale, économique et culturelle locale, en reconnaissant l'expertise citoyenne que d'autres acteurs ne peuvent pas avoir;
 - Reconnaître les systèmes émergents complexes qui sont basés sur la collaboration citoyenne et qui sont essentiels pour la durabilité des villes ;
 - Co-crée des sociétés en partant des villes et des territoires, en favorisant des mécanismes de participation citoyenne depuis les territoires, à travers une logique décentralisée ;
 - Impliquer tous les acteurs dans la prestation des services accessibles à toutes et à tous ; promouvoir la coproduction ;
 - Identifier et légitimer les pratiques citoyennes du commun, qui, par la l'auto gestion et l'autonomie facilitent la vie dans les villes ;Mettre en place des programmes de logements sociaux et soutenir les initiatives citoyennes pour des logements dignes, soutenir la production sociale d'habitat ;
 - Reconnaître les établissements informels comme moyens légitimes et traditionnels de production urbaine ;
 - Mettre en œuvre publiques contribuant aux pratiques culturelles et des politiques qui dépassant les formats et espaces institutionnels de la culture ;
 - Considérer l'espace urbain comme un espace d'apprentissage et garantir la libre circulation du savoir, à travers un accès libre et ouvert ;
 - Encourager des formes de vie communautaire, associative et coopérative dans tous les quartiers de la ville ;
 - Ne plus considérer la ville comme un espace de consommation, mais comme un espace d'échange, de co-création et d'apprentissage ;
 - Associer le secteur privé, encourager « l'économie citoyenne » et investir dans les économies collaboratives, sociales et de services, en assurant des emplois dignes et des moyens de subsistance pour tous ;
 - Favoriser l'inclusion digitale et la souveraineté technologique, garantissant par défaut la confidentialité des citoyens.
- **Tirer bénéfice la planification urbaine et territoriale pour façonner l'avenir des villes et des territoires**

La planification stratégique est une composante essentielle de la gestion. Elle comprend l'aménagement du territoire, l'utilisation du sol, la stabilité économique, les infrastructures et d'autres dimensions qui incombent principalement aux gouvernements locaux et régionaux. Pour promouvoir l'éradication des inégalités, les gouvernements locaux et régionaux doivent :

- Façonner l'environnement construit des villes et des territoires, ainsi que leur tissu économique, social et culturel, en fonction des besoins de leurs habitants ; investir dans la planification stratégique participative à long terme ;
- Faire usage d'une planification flexible et dynamique pour promouvoir une meilleure qualité de vie ;
- Utiliser des plans et des réglementations d'occupation du sol comme outils stratégiques pour mieux gérer l'étalement urbain; réduire les risques de catastrophe ; favoriser l'intégration sociale ; valoriser la culture locale et le patrimoine ; réduire la spéculation immobilière et foncière, et garantir la sécurité foncière et d'occupation ;
- Créer des espaces à usages mixtes qui intègrent des logements, des commerces et des bureaux ;
- Garantir la mise à jour des cadastres (registres fonciers et de propriété), et permettre le recouvrement par les autorités locales d'une partie de la plus-value foncière et immobilière réalisée ;
- Construire des régions métropolitaines intégrées et polycentriques, sensibles aux dynamiques socio-économiques des territoires environnants ;
- Développer une coopération plus étroite entre les régions, les villes et les municipalités rurales, afin de générer des économies d'agglomération ;

- Renforcer le rôle des villes intermédiaires et des petites villes, et faire diminuer les pressions de l'urbanisation qui pèsent sur les ressources naturelles.
- **Garantir à toutes et tous l'accès à des infrastructures et à des services de base résilients et de qualité**

L'accès aux services de base est un droit humain qui doit être garanti pour toutes et tous. Les gouvernements locaux et régionaux doivent élargir leurs services et, en même temps, réduire l'impact environnemental des infrastructures urbaines. Pour résoudre ce problème, il faut leur donner les moyens d'expérimenter des approches novatrices :

- Concevoir les projets d'infrastructure en même temps que les plans de développement urbain, avec des stratégies d'investissements à long terme ;
- Améliorer la gestion, la prestation et la transparence des services publics, faciliter des partenariats innovants pour la coproduction et la cogestion ;
- Elaborer des mécanismes pour garantir des niveaux d'accès minimal aux services de base, tout en les rendant abordables pour toutes et tous ;
- Explorer de nouveaux modèles universels de coproduction de services ; soutenir les petites entreprises et insérer progressivement l'économie informelle dans l'organisation de la prestation de services publics, par le biais de procédures d'adjudication adaptées et de modules de formation.
- **Développer des opportunités économiques au niveau local pour créer des emplois décents et favoriser la cohésion sociale**

Les gouvernements locaux et régionaux doivent disposer des pouvoirs et des ressources nécessaires pour mieux maîtriser les leviers de développement économique et tirer parti de la transformation actuelle de l'économie mondiale, afin de stimuler un développement économique endogène :

- Maximiser les capacités humaines et les ressources locales en soutenant l'investissement et l'entrepreneuriat local ;
- Améliorer la communication et la transparence pour développer les bases de contribuables ;
- Soutenir un large éventail d'initiatives économiques locales pour adapter les économies locales aux défis mondiaux et améliorer leur résilience ;
- Mettre en œuvre des systèmes de passation des marchés publics au niveau local qui comprennent des critères de responsabilité sociale et environnementale ;
- Promouvoir des stratégies de croissance à forte densité de main-d'œuvre ;
- Promouvoir les économies circulaires pour encourager la réutilisation et le recyclage ;
- Promouvoir une « économie citoyenne », reconnaître et intégrer l'économie informelle.
- **Placer le « droit à la ville » au centre de la gouvernance urbaine et territoriale**

Les inégalités croissantes créent de nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion. Les gouvernements locaux et régionaux doivent tous les jours lutter contre l'exclusion socio-spatiale, faire la promotion de la justice sociale, favoriser l'intégration des migrants, lutter contre la violence urbaine et la discrimination, tout en protégeant les droits sociaux, afin d'assurer la prospérité et le bien-être de toutes et tous :

- Réduire la pauvreté et les inégalités au niveau local en identifiant les carences et en ciblant les politiques plus efficacement les politiques sociales ;
- Soutenir des politiques de logement inclusives et assurer la pleine réalisation progressive du droit à un logement convenable pour toutes et tous ;
- Travailler avec les communautés pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers précaires ; régénérer les quartiers pauvres dégradés ; reconnaître et soutenir la production sociale de logements ; garantir la sécurité de l'occupation pour les personnes les plus vulnérables ; éviter les expulsions forcées ;

- Compléter les politiques sociales en reconnaissant l'indivisibilité et l'universalité des droits humains énoncés dans la **Charte-agenda mondiale pour les droits de l'Homme dans la ville** ;
- Faciliter l'accès des nouveaux arrivants (migrants et réfugiés) aux droits et services et consolider les politiques et stratégies d'intégration et d'inclusion (emploi, éducation, santé, logement).
- **Mener la transition vers des villes et des régions résilientes et à faible émission de carbone**

Des villes et des territoires plus respectueux de l'environnement sont la clé d'un avenir durable. Les gouvernements locaux et régionaux doivent évoluer vers des modes de production et de consommation durables et agir pour atténuer le changement climatique et pour s'y adapter. Ils doivent :

- Être des vecteurs de sensibilisation, de changement et de connaissances pour les citoyens ;
- Réduire l'empreinte écologique des villes ;
- Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables, favoriser les initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- Intégrer la protection de l'environnement et la prévention des catastrophes naturelles dans les processus de planification, en suivant les principes du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;
- Encourager l'agriculture urbaine et des solutions écologiques à travers des subventions et la création de conditions favorables pour les initiatives de la société civile ;
- Adapter les systèmes de transport et promouvoir différents modes de transport public et la mobilité à faible émission de gaz.
- **Promouvoir le patrimoine local, la créativité et la diversité, grâce à des politiques centrées sur les personnes.**

La culture est un élément essentiel de la citoyenneté, de l'intégration et du vivre ensemble. La culture doit être considérée comme le quatrième pilier du développement durable. Tous les citoyens ont droit à la culture. Les villes et les territoires devraient promouvoir des politiques culturelles actives, notamment :

- Elaborer et mettre en œuvre des politiques et des activités culturelles pour garantir une bonne gouvernance des politiques culturelles ;
- S'appuyer sur le potentiel et le patrimoine culturel des villes et des territoires pour promouvoir un sentiment d'appartenance et d'identité ;
- Reconnaître la diversité culturelle comme une condition essentielle à l'innovation, la coresponsabilité et la résolution pacifique des conflits ;
- Reconnaître et promouvoir la créativité comme un aspect central de l'expérience humaine et une source de progrès ;
- Intégrer la gestion du patrimoine et la culture dans la planification urbaine, notamment grâce à des méthodes appropriées d'évaluation de l'impact culturel ;
- Intégrer l'économie culturelle au sein des stratégies de développement économique local ;
- Renforcer les liens entre la culture et l'éducation pour soutenir l'acquisition de compétences et de connaissances culturelles ;
- Adopter et promouvoir l'**Agenda 21 pour la culture**.
- Prévenir les conflits, construire des ponts et le dialogue et promouvoir une culture de paix

L'ODD 16 appelle à des sociétés pacifiques et inclusives, l'accès à la justice et à des institutions efficaces. Les gouvernements locaux et régionaux ont la responsabilité d'agir en tant que promoteurs et facilitateurs de la paix et, ce faisant, de contribuer au développement et à la consolidation de l'agenda international de la paix. Comme l'affirme le Prix de la paix,

de CGLU qui a été remis à Bogota pour la première fois, le rôle des gouvernements locaux dans ce domaine est divers. Comme sphère de gouvernement le plus proche des citoyens, il est de leur responsabilité de :

- Agir en tant que médiateur dans les conflits au sein de leurs communautés ;
- Veiller à la continuité de la prestation des services malgré le contexte difficile ;
- Assurer une gouvernance locale efficace, responsable et transparente ;
- Promouvoir une véritable intégration de tous les groupes (ethniques) dans leurs communautés ;
- Protéger les groupes vulnérables et marginalisés des conflits (violents), les femmes et les jeunes notamment;
- Contribuer à un désarmement effectif, la démobilisation et la réinsertion des (anciens) combattants;
- Promouvoir et faciliter la paix comme une alternative à un conflit violent.

1.2 Action nationale : un nouveau système de gouvernance multi-niveaux

Pour assurer leurs responsabilités, les gouvernements locaux et régionaux ont besoin d'un environnement national favorable, avec des cadres juridiques et des moyens adéquats, ainsi que d'un changement dans les approches descendantes hiérarchiques (*top-down*) dans leurs relations avec l'État. Il faut que les problèmes ou les faiblesses des processus de décentralisation dont souffrent beaucoup de pays soient abordés. Les gouvernements nationaux devraient :

1. Renouveler les cadres institutionnels afin de promouvoir une gouvernance partagée et une décentralisation efficace

Les ODD, le Nouvel agenda urbain et l'accord de Paris ne pourront être réalisés qu'en dotant les gouvernements locaux et régionaux des capacités politiques et administratives, et en appliquant une décentralisation fiscale adéquate :

- Reconnaître et protéger l'autonomie locale et régionale dans le droit national et international ;
- Créer un système effectif de gouvernance multiniveau, respectueux du principe de subsidiarité qui reconnaît l'interdépendance des différents niveaux de gouvernement, illustré dans les nombreuses « dimensions locales cachées » de la gouvernance nationale et internationale ;
- Assurer un environnement favorable aux gouvernements locaux et régionaux - où ils pourront expérimenter, innover et capitaliser sur les ressources et le potentiel de leur emplacement et de leur population ;
- Assurer aux collectivités locales et régionales la liberté d'organiser, planifier et financer la prestation des services d'intérêt général (services publics) ;
- Réaffirmer et appliquer les lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour toutes et tous, adoptées par le Conseil d'administration d'ONU Habitat en 2007 et 2009, en tant que piliers d'un cadre de gouvernance à multiniveaux.

2. Bâtir des politiques urbaines, régionales et nationales, cohérentes et intégrées, en lien avec les gouvernements infranationaux

- Placer les politiques urbaines et territoriales en haut des priorités nationales ;
- Faciliter une coordination régulière entre les ministères et les agences de l'État, les représentants des gouvernements locaux et régionaux (par le biais de leurs organisations représentatives, si possible), la société civile et le secteur privé ;
- Développer le rôle de leader des gouvernements locaux et régionaux dans la définition des politiques de développement régional, en soutenant tout particulièrement les régions et les villes dont les capacités sont limitées ;

- Assurer la coordination entre les plans stratégiques d'infrastructures et les plans régionaux ; améliorer leur conception et le cofinancement.

3. Repenser les systèmes de financement infranational afin de réconcilier financement et développement durable

- Assurer une décentralisation fiscale appropriée et un partage équitable des ressources nationales pour obtenir, au cours de la prochaine décennie, un pourcentage d'au moins 20% du budget public ;
- Donner aux gouvernements locaux et régionaux les compétences et pouvoirs fiscaux adéquats pour mobiliser une partie de la richesse créée sur leur territoire, y compris une partie de la plus-value foncière ;
- Améliorer la transparence et renforcer les cadres favorables aux budgets participatifs ;
- Assurer des transferts appropriés, réguliers et prévisibles pour compléter les budgets locaux, avec notamment des mécanismes de péréquation adéquate pour la redistribution des ressources sur l'ensemble du territoire ;
- Collaborer avec les gouvernements locaux et régionaux pour redéfinir les stratégies de financement, et réglementer le rôle des financements privés soutenant la durabilité dans les villes ; améliorer l'accès des gouvernements locaux et régionaux à des emprunts responsables ;
- Adopter des politiques publiques et des cadres juridiques pour attirer les investissements nationaux et internationaux dans le développement d'infrastructures locales durables et inclusives ;
- Faciliter l'accès des gouvernements locaux et régionaux au financement climatique, par le biais de mécanismes de garantie et d'un renforcement des capacités au niveau local.

4. Impliquer les gouvernements locaux et régionaux, et leurs associations, dans le suivi des ODD et du Nouvel agenda urbain, au moyen de données territorialisées précises, et d'outils et d'opportunités d'apprentissage

- Créer des mécanismes nationaux de suivi participatif des ODD, de l'accord climatique de Paris, du Nouvel agenda urbain, du Cadre de Sendai et de l'AAAA, qui impliquent tous les échelons de gouvernement, la société civile, le secteur privé, et les centres académiques ;
- Renforcer le rôle des gouvernements infranationaux et des acteurs locaux, pour qu'ils puissent générer des données pour la gouvernance urbaine et territoriale ;
- Renforcer le rôle des associations de gouvernements locaux et régionaux afin qu'elles puissent soutenir, suivre et promouvoir la mise en œuvre des ODD parmi leurs membres ;
- Evaluer et partager les expériences, et promouvoir des outils pratiques pour la mise en œuvre, par le biais de l'apprentissage entre pairs et de la coopération décentralisée.

1.3 L'action internationale : les gouvernements locaux et régionaux doivent s'asseoir à la table des négociations mondiales

Pour que les politiques et les accords internationaux puissent s'appuyer sur l'expérience et l'engagement au niveau infranational, il faut que la place des gouvernements locaux et régionaux dans la gouvernance mondiale change. Ceux-ci doivent être associés au processus de consultation en tant que partenaires institutionnels reconnus et organisés au niveau international, plutôt que sous la forme de consultations *ad hoc*. Les efforts des gouvernements locaux et régionaux pour s'organiser et contribuer à ce processus doivent être reconnus et intégrés dans le schéma de prise de décision, notamment:

1. Inclure des réseaux organisés de gouvernements locaux et régionaux dans les structures de gouvernance des institutions internationales de développement

- Les gouvernements locaux et régionaux doivent obtenir un statut spécifique auprès de l'ONU ;
- **L'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux** - facilitée par la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux - devrait être le lien avec l'ONU et les institutions internationales ;
- Renforcer le dialogue politique : il faut créer un **mécanisme de consultation pour les gouvernements locaux et régionaux** au sein des institutions de développement, notamment aux Nations Unies. L'inclusion des représentants des gouvernements locaux et régionaux dans les délégations nationales présentes aux négociations mondiales sera essentielle pour incorporer la perspective locale dans les institutions internationales ;
- Les gouvernements locaux et régionaux devraient jouer un **rôle concret quant au suivi des politiques mondiales de développement**, pour le Nouvel agenda urbain, le Forum politique de haut niveau, l'Accord de Paris, l'AAAA et le Cadre de Sendai, en particulier.

2. **Créer de nouveaux instruments pour financer des infrastructures et les services locaux durables**

- **Mettre en place un groupe de haut niveau constitué d'experts internationaux** et de dirigeants élus. Il déciderait des stratégies avec les institutions financières pour traduire les critères des accords internationaux en propositions susceptibles d'être financées par des acteurs financiers, nouveaux ou déjà existants ;
- Mettre en place **un fonds mondial pour les infrastructures, les services de base et le logement**, afin de mieux mobiliser les ressources et de faciliter l'accès au financement de la part des banques et des marchés, en particulier dans les pays à faible revenu ;
- **Améliorer l'accès des autorités infranationales au financement climatique**. Un volet infranational devrait être inclus dans le Fonds pour le climat mondial. D'autres mécanismes de financement et des critères de sélection verts devraient être redéfinis avec les autorités infranationales ;
- Soutenir **l'Observatoire mondial sur les finances locales** pour examiner l'efficacité des processus de décentralisation fiscale et encourager la production de données publiques fiables sur les finances infranationales.

3. **Soutenir la coopération décentralisée et entre villes, l'apprentissage entre pairs et le partage des connaissances, afin de favoriser l'innovation**

- **La coopération décentralisée**, la coopération municipale internationale et les réseaux d'apprentissage et de solidarité devraient jouer un plus grand rôle au niveau des programmes permettant de mettre en œuvre les ODD et le Nouvel agenda urbain, afin de traiter notamment les crises humanitaires et la reconstruction après les crises ;
- **Attirer les partenaires du développement et les instituts académiques** afin qu'ils soutiennent la coopération décentralisée, pour assurer le suivi, promouvoir la portée et l'engagement de la coopération entre villes et entre gouvernements locaux ;
- Un système de programmes de coopération décentralisée devrait être élaboré afin de faciliter **les échanges d'expériences et de créer un terrain favorable pour co-créer des approches innovantes sur la façon d'atteindre les ODD, le Nouvel agenda urbain, l'Accord de Paris et le cadre de Sendai**.
- Des financements aux niveaux mondial, régional et national devraient être consentis afin de renforcer les réseaux d'apprentissage des gouvernements locaux et régionaux. Ils permettront de créer une plateforme de gestion des connaissances au niveau mondial, afin de faciliter la diffusion d'indicateurs locaux et la production de rapports.